

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 07 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la petite salle communale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, BRAMOULLÉ Séverine, ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DESEVEDAVY Régis, POULAIN Alexis, BLANCHET Jérôme (arrivé à 20h45).

Absents excusés : FAUCHER Stéphane donne pouvoir à BOUGEOT Frédéric, PAILLARD Françoise, BELLEC Jean-Pierre, POIRIER-RODIRGUEZ Céline donne pouvoir à GALLE Jean-François, DOUSSON Hélène, BOCQUET Damien donne pouvoir à NGUIE Morgane, RENARD Marine.

Secrétaire de séance : NGUIE Morgane

## 1. Validation du compte-rendu du CM du 31 janvier 2023

Approbation du compte-rendu du CM du 31 janvier 2023 à l'unanimité.

## 2. Budget/Finances

### Délibération n°2023-007 : Budget/Finances : Budget 2023 : ouverture de crédits

M. le maire informe le conseil municipal que quelques factures sont en attente de paiement faute de crédits suffisants en investissement. Afin de pouvoir régler ces factures, des ouvertures de crédits sont nécessaires avant le vote du budget qui interviendra le 11 avril prochain. Il propose donc au conseil municipal de voter les ouvertures de crédits suivantes au budget principal 2023 de la commune.

| <b>Opération<br/>d'investissement</b> | <b>Crédits à<br/>ouvrir</b> |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Op. 2 : Mairie                        | 3 607.00 €                  |
| Op. 3 : Bibliothèque                  | 1 433.00 €                  |
| Op. 5 : Salle polyvalente             | 1 500.00 €                  |
| Op. 12 : Ecole publique               | 1 000.00 €                  |

M. le maire précise que ces crédits seront reportés lors du vote du budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ouvrir, au budget 2023, les crédits d'investissement tels que proposés ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°2023-008 : Budget/Finances : vote des subventions 2023

Mme QUINIOU, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que la commission vie associative s'est réunie le 28/02/2023, pour regarder les dossiers de demande de subvention des associations.

Après avoir regardé chaque dossier attentivement, la commission propose l'attribution des subventions suivantes :

| <b>Associations</b>               | <b>Propositions de subvention 2023</b>             |
|-----------------------------------|--|
| ACCA (Chasse)                     | 200.00 €   |
| AFM (Assoc. Familles de Mouazé)   | 1 000.00 €   |
| Assoc. Parents d'élèves           | 1 200.00 €   |
| Athlétic Club Mouazéen            | 100.00 €   |
| Avec nos ânes                     | 90.00 €  |
| Champignons et nature             | 400.00 €   |
| Club de la bonne entente          | 100.00 €   |
| Combattants Algérie Tunisie Maroc | 250.00 €   |
| Comité des Fêtes                  | 500.00 €<br>+ 1 500 € Festival                     |
| Les Potagers de Mouazé            | 750.00 €<br>+ 132 € bilan AAP « Jardins partagés » |
| US Illet Forêt                    | 2 300.00 €   |
| Comice Agricole                   | 836.00 €   |
| Illet Basket Club                 | 450.00 €   |
| ADMR St Aubin d'Aubigné           | 1 424.00 €   |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>12 232.00 €</b>                                 |

Après cette présentation, M. le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir délibérer sur les subventions 2023 accordées aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2023 :

| <b>Associations</b>             | <b>Propositions de subvention 2023</b> | <b>Vote</b>  |
|---------------------------------|--|--|
| ACCA (Chasse)                   | 200.00 €                               | <b>A l'unanimité</b>   |
| AFM (Assoc. Familles de Mouazé) | 1 000.00 €                             | MMrs POIRIER-RODRIGUEZ, LE POTTIER, GALLE, ROSSA-PINEL, BRAMOULLE, QUINIOU et NGUIE ne prennent pas part au vote<br><b>A l'unanimité des votants</b> |
| Assoc. Parents d'élèves         | 1 200.00 €                             | Mrs GALLE, ROSSA-PINEL, et BOCQUET ne prennent pas part au vote<br><b>A l'unanimité des votants</b>  |
| Athlétic Club Mouazéen          | 100.00 €                               | MMrs BRAMOULLE, BLANCHET et BOUGEOT ne prennent pas part au vote<br><b>A l'unanimité des votants</b>   |
| Avec nos ânes                   | 90.00 €                                | <b>A l'unanimité</b>   |
| Champignons et nature           | 400.00 €                               | <b>A l'unanimité</b>   |

|                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| Club de la bonne entente          | 100.00 €  | <b>A l'unanimité</b>   |
| Combattants Algérie Tunisie Maroc | 250.00 €  | <b>A l'unanimité</b>   |
| Comité des Fêtes                  | 500.00 €<br>+ 1 500 € Festival                        | <b>A l'unanimité</b>   |
| Les Potagers de Mouazé            | 750.00 €<br>+ 132 € bilan AAP<br>« Jardins partagés » | MMrs GALLE, NGUIE et<br>FAOUCHER ne prennent pas<br>part au vote<br><b>A l'unanimité des votants</b> |
| US Illet Forêt                    | 2 300.00 €  | Mrs POULAIN et<br>DESEVEDAVY ne prennent pas<br>part au vote<br><b>A l'unanimité des votants</b>     |
| Comice Agricole                   | 836.00 €  | M. GALLE ne prend pas part au<br>vote<br><b>A l'unanimité des votants</b>                            |
| Illet Basket Club                 | 450.00 €  | <b>A l'unanimité</b>   |
| ADMR St Aubin d'Aubigné           | 1 424.00 €  | <b>A l'unanimité</b>   |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>11 232.00 €</b>                                    |  |

- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2023-009 : Budget/Finances : remboursement de dépenses avancées**

M. le maire fait part au conseil municipal que M. GALLE Jean-François est allé chercher une balayeuse en Seine-Maritime, le 24/02/2023, pour le compte de la commune. Pour cette mission, il a dû avancer les frais de route, à savoir les péages et le carburant. Aussi, il y a lieu de lui les rembourser :

- ↳ Dépenses de péage pour un montant de 29.60 €
- ↳ Dépenses de carburant pour un montant de 117.84 €

Le maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à rembourser la somme de 147.44 € à M. GALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents (M. GALLE ne prend pas part au vote) :

- De rembourser, à M. GALLE Jean-François, la somme de 147.44 € pour les frais de péage et de carburant avancés le 24/02/2023, dans le cadre de l'achat de la balayeuse pour les services techniques communaux ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre la présente délibération.

### **3. Bâtiments communaux**

#### **Délibération n°2023-010 : Bâtiments communaux : désignation des salles communale et polyvalente : choix de nom**

En parallèle des travaux de rénovation de la petite salle communale, il avait été envisagé, lors du conseil municipal du 15/11/2022, de baptiser les salles communale et polyvalente pour mieux les identifier.

La question a été étudiée lors de la commission communication du 28/02/2023. Ainsi, les élus ont décidé de proposer les noms suivants :

- Salle polyvalente => baptisée « Salle de la Fontaine »
- Salle communale => baptisée « Salle de l'Illet »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- De baptiser les salles communale et polyvalente comme suit :
  - ↳ Salle polyvalente => « Salle de la Fontaine »
  - ↳ Salle communale => « Salle de l'Illet »
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre la présente délibération.

## 4. Formation-éducation

### **Délibération n°2023-011 : Formation/éducation : Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier : demande de subvention**

M. le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du lycée Jean-Baptiste Le Taillandier sollicitant auprès de la commune une subvention pour « faire face aux dépenses qu'exige la formation professionnelle ». Le lycée scolarise, à ce jour, 2 jeunes de Mouazé.

Il est rappelé que la formation professionnelle est une compétence régionale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- ↳ De ne pas donner suite favorable à la demande de subvention du Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre la présente délibération.

## 5. Energie

### **Délibération n°2023-012 : SDE 35 : modification des statuts**

Le maire donne lecture du courrier en date du 06/02/2023 concernant la modification des statuts du SDE 35.

Dans le contexte de crise énergétique que nous traversons, réduire les dépenses énergétiques est devenu une urgence économique majeure pour toutes nos communes. Afin de renforcer son accompagnement auprès des collectivités du département, le Comité Syndical du SDE 35 a décidé de **créer en 2023 un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics**.

La grande innovation de ce dispositif réside dans la mutualisation du financement du reste à charge de ces travaux à l'échelle du SDE 35 (par intracting et prêt bancaires) et le remboursement en différé des annuités (hors intérêts d'emprunt pris en charge par le SDE 35 avec ses fonds propres et les CEE) après la mise en service de la rénovation. Le but étant de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées. Un système de maîtrise d'ouvrage déléguée au SDE 35 permettra également aux communes qui le souhaitent de faire réaliser les travaux (efficacité et rénovation).

Les grandes lignes de ce plan d'actions, travaillé, depuis un an avec les Agences Locales de l'Energie et les CEP du département, sont présentées en annexe.

Afin de clarifier les possibilités d'intervention du Syndicat dans ce domaine, le Comité Syndical du SDE 35 du 7 décembre 2022 a approuvé la modification statutaire suivante :

L'alinéa correspondant à la maîtrise de la demande en énergie, compris dans l'article 3.2 des activités accessoires, est modifié comme suit (barré et italique) :

- Réaliser dans le cadre des dispositions de l'article L.2224-34 du CGCT, directement par le Syndicat ou, par l'intermédiaire d'un délégataire, des actions tendant à maîtriser la demande ~~d'électricité~~ *d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur*

*territoire, et notamment prendre en charge, pour le compte des membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont les membres sont propriétaires, en assurant le financement de ces travaux ou des actions pouvant tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique.*

Conformément au CGCT, l'assemblée délibérante des collectivités membres dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier pour donner son avis sur le projet de modification des statuts du SDE 35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- ↪ D'approuver la modification des statuts du SDE 35 telle que proposée ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre la présente délibération.

## 6. Questions diverses

- ✓ Prochains conseils : 11 avril (et 31 mai ?)
- ✓ Réunion de travail « Budget 2023 » : le mardi 21 mars 2023 à 20h30
- ✓ Rénovation des vestiaires de foot : report de la question sur l'APC à une séance ultérieure faute de retour du Département sur le nombre de demi-journée et le montant de la participation du Département.  
L'idée serait de demander à Terre et Toit de travailler sur 2 scénarios :
  1. Rénovation de l'existant pour les vestiaires joueurs + douches et extension de 10 m<sup>2</sup> pour les vestiaires « arbitre » ;
  2. Rénovation de l'existant pour les vestiaires joueurs (hors douche) + extension de 22 m<sup>2</sup> pour les douches joueurs et vestiaires « arbitre »
- ✓ Rénovation de la salle communale : les travaux avancent doucement. Un renforcement de la charpente sera à prévoir, soit une plus-value d'environ 3 000 €.
- ✓ Aménagement du bourg : la réception des travaux du lot 2 « espaces verts » est prévu, mercredi 8 mars 2023 à 14h.
- ✓ Eclairage public : voir dans quelle mesure il serait possible de garder la rue de l'Illet éclairée un peu plus longtemps le week-end.  
L'éclairage du parking de la salle polyvalente est à l'étude.
- ✓ Ecole publique Jacques Prévert : une association d'élèves a été créée. Son nom Nature Future. Son 1<sup>er</sup> projet est un ramassage de déchet prévu le 21/03/2023.